

**Association « Les Artistes Scéens »**

Sceaux, le 17 Janvier 2016

Cher(e) adhérent(e),

**Vous êtes prié(e) de bien vouloir assister à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE annuelle de notre association qui se tiendra dans la Salle 3 (1<sup>er</sup> étage), de l'Ancienne Mairie, 68 rue HOUDAN.**

En voici la date : **MARDI 2 Février 2016 à 20H 30** précises. Nous comptons très vivement sur votre présence effective.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport moral de la Présidente
- Rapport financier du Trésorier
- Rapport des activités 2015 par le Secrétaire
- Confirmation du montant de la cotisation 2016
- Election du Conseil d'Administration de l'Association pour 2016

Les personnes désirant poser leur candidature au Conseil d'Administration sont priées d'adresser une lettre de candidature à la Présidente avant l'A.G.

- Projets pour l'année 2016
- Questions diverses

Nous vous rappelons que, seuls, les membres à jour de leur cotisation sont électeurs et éligibles. Il sera possible de régler sa cotisation sur place, auprès du trésorier ou d'envoyer un chèque de **20 Euros, à l'ordre des Artistes Scéens**, à Monsieur Henriot (adresse ci-dessous). Pour **les couples**, le montant de la cotisation est de **30 Euros**, au lieu de 40 euros.

Si, toutefois, vous étiez tout à fait empêché(e), pour des raisons graves, de participer personnellement à cette assemblée, nous vous demandons de bien vouloir remplir le pouvoir ci-joint et, soit de le transmettre à une personne de votre choix, qui sera sûrement présente, soit de l'adresser à Madame Henriot (adresse ci-dessous), sans indiquer de nom.

Il sera possible, à l'issue de l'assemblée, si, comme nous l'espérons, il nous reste un peu de temps, de regarder comme chaque mois, quelques travaux que vous pourrez apporter.

Pour le Bureau, la Présidente  
Jacqueline Henriot

.....

...

Je soussigné(e).....

Donne à M.....

Pouvoir de me représenter à l'Assemblée Générale 2016 de l'Association des Artistes Scéens

Fait à.....le.....

Signature

(à précéder de la mention : Bon pour pouvoir)